MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'innovation, de la formation et des ressources
Bureau de l'innovation pédagogique
DGESCO-C1-1
n°2020-0021
Affaire suivie par :
Lisa CHASTAGNOL
Tél : 01 55 55 10 42
Mél : lisa.chastagnol@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 13 OCT. 2020

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les conseillers académiques recherche-développement-innovation-expérimentation

Objet : Appel à projets national 2020-2021 « Journée nationale de l'innovation »
Pièces jointes : - cahier des charges de l'appel à projets
- grille d'appréciation des projets

L'appel à projets national pour la Journée nationale de l'innovation a pour but d'identifier des projets d'innovation et d'expérimentation de qualité dont il s'agit de mutualiser au niveau national les apports. Le partage d'expérience et d'expertises entre professionnels du premier et du second degré (inspecteurs, formateurs, chefs d'établissements, directeurs, enseignants) et chercheurs est au cœur de la journée nationale prévue le 7 avril 2021 à Poitiers et inscrite au plan national de formation.

Pour l'année 2020/2021, cinq thématiques structurantes ont été co-construites avec le réseau des conseillers académiques recherche-développement-innovation-expérimentation (CARDIE) et sur le fondement des premiers enseignements des enquêtes nationales sur les impacts de la situation de confinement :

1. Le rapport au savoir à l'ère du numérique,
2. Favoriser le travail collectif pour les équipes éducatives et pour les élèves,
3. La co-éducation innovante avec les familles et les partenaires territoriaux,
4. L'organisation : quelles transformations de l'espace-temps scolaire ?
5. Le territoire comme ressource éducative.

Avec l'appui, le conseil et le contrôle des CARDIE, les projets innovants qui se distinguent par la qualité de leur construction et de leur potentiel de transfert peuvent être déposés sur l'application Innovathèque : https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/accueil

Copie :
- Mesdames et messieurs les responsables académiques de formation (RAF)
- Mesdames et messieurs les délégués académiques au numérique (DAN)

1. Calendrier et modalités de sélection des projets

Afin de renforcer le lien avec les académies et dans une logique de co-construction, les modalités de sélection et la tenue de la journée sont à présent déconcentrées selon le schéma suivant :

1. Publication de l'appel à projets national sur Innovathèque : octobre 2020;

2. Sélection par chaque académie de 5 projets à mutualiser (1 par thématique) par le/la CARDIE pilotant un comité constitué de différents porteurs de l'innovation au niveau académique (DAAC, DAREIC, DAN, IEN...) : décembre 2020-janvier 2021;

3. Communication à la DGESCO par chaque académie des 5 projets retenus par académie (soit 1 projet par thématique) : 20 janvier 2021;

4. Organisation d'un jury national valorisant les projets par académie selon leur potentiel de transfert : février 2021 – Paris;

5. Journée nationale de l'innovation : partage des expertises et mutualisation des projets retenus dans 4 catégories définies selon la maturité des projets : 7 avril 2021 – Poitiers

2. Critères communs d'appréciation

Le cahier des charges de l'appel à projets est joint au présent courrier avec le modèle de grille d'appréciation des projets commune aux phases de sélection académique et nationale.

Si le potentiel de transfert et d'essaimage d'un projet constitue le principal critère pour partager les expertises et mutualiser les projets innovants au niveau national, la construction du projet et son impact sur les apprentissages et la transformation des pratiques pédagogiques sont prises en compte au niveau académique et national à travers douze critères communs :

- Pertinence du dispositif mis en place par rapport à la situation pédagogique ou éducative identifiée,
- Cohérence entre les objectifs annoncés et l'action mise en place,
- Changement par rapport à la manière habituelle d'enseigner, d'éduquer ou de piloter,
- Potentialité à transformer les pratiques pédagogiques au sein de l'école ou de l'établissement,
- Impact escompté sur les élèves, les équipes et les partenaires,
- Degré d'implication des acteurs,
- Engagement des élèves,
- Démarche d'évaluation mise en œuvre,
- Ouverture sur l'environnement et les partenaires extérieurs et potentialité à transformer le territoire,
- Niveau de maturité du projet,
- Appui sur les acquis de la recherche,
- Potentiel de transfert et d'essaimage.

Les projets d'innovation ou d'expérimentation portés au niveau académique dans les écoles maternelles et élémentaires appellent à être davantage reconnus au plan national. À cet effet, les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale, pourront utilement relayer cet appel à projets auprès des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN).

Je vous remercie vivement de votre mobilisation en faveur de l'innovation pédagogique au cœur des enseignements et des apprentissages.

Pour le ministre, et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation
Le sous-directeur de l'innovation, de la formation et des ressources

Jean HUBAC

BIP
Tel : 01 55 55 10 42
Mel : lisa.chastagnol@education.gouv.fr